



# « Bâtisseurs de bonheur »



En septembre était inaugurée à Versailles la première « Maison de Vie et de Partage », nouveau concept de logement partagé entre personnes valides et handicapées, porté par la Fondation pour le Logement Social. Rencontre avec son président, **Michel Recipon**.

Par Cyril Douillet

## Qu'est-ce que la Fondation pour le Logement Social ?

La FLS a été fondée en 1988 par mon père, qui était l'héritier de Raoul Follereau. Elle s'est toujours adressée aux plus fragiles de la société, à travers la construction de logements pour des familles défavorisées. La Fondation est née en même temps que la Fondation Abbé Pierre ou Habitat et Humanisme, mais elle est beaucoup plus modeste. Notre principe : partir des familles et de leurs besoins pour élaborer des projets de logement, et non l'inverse.

C'est avec cette même philosophie que nous avons initié, en 2010, des « Maisons de Vie et de Partage ». Sensibles aux besoins de parents d'enfants handicapés qui nous di-

saient : « *Que va devenir mon fils, ma fille ?* », nous sommes allés sur ce nouveau chantier, afin d'apporter une réponse pérenne pour la personne handicapée adulte en capacité d'autonomie.

## Concrètement, quel est le projet de ces maisons ?

Logement social situé plutôt en centre-ville, une Maison de Vie et de Partage est une colocation familiale entre, d'une part, des personnes avec un handicap et, d'autre part, des personnes valides qui vivent avec eux, soit salariées, type « maîtresse de maison », soit des jeunes en service civique – et même des familles selon les villes. Chacun a sa chambre, mais ils partagent les mêmes lieux communs (salle à manger, salon). Des bénévoles peuvent aider aus-

si ponctuellement.

Tous les handicaps sont accueillis (dans la limite de la « compatibilité » entre eux), mais personne doit avoir une certaine autonomie. Dans notre Maison de Versailles, toutes les personnes handicapées ont un travail à l'extérieur, en Esat ou atelier occupationnel. Elles ont surtout besoin que l'on « veille » sur elles. Elles signent un contrat pérenne avec l'association : cela signifie qu'elles pourront rester aussi longtemps qu'elles le souhaitent, sauf en cas de besoins médicaux particuliers car les Maisons de Vie et de Partage ne sont pas médicalisées. A partir de cette base commune, chaque association locale a son projet social propre et définit ses propres critères, en termes de dépendance notamment.



▲ Depuis juin 2017, cinq jeunes handicapés mentaux vivent à la Maison Saint-Jean Paul II, à Versailles.

### Comment se crée une Maison de Vie et de Partage ?

Lorsque des familles viennent nous voir, nous suscitons d'abord une association locale, autour des parents et des jeunes désireux de mener cette vie, et invitons les jeunes à constituer un groupe d'amis, afin de vérifier leur envie de vivre ensemble. La Fondation impulse alors le projet immobilier. Nous sommes les bailleurs, mais pas seulement : nous assurons un suivi ; les liens se poursuivent entre nous, l'association et les habitants. A long terme, nous cherchons à constituer un réseau où s'échangent les bonnes pratiques, où se partagent les expériences des uns et des autres.

Lorsqu'une place est libre dans une maison, un jeune candidat peut venir y faire un « stage », afin de vérifier que cela correspond

bien à ses aspirations.

### Y a-t-il une dimension spirituelle ?

Ce sont des lieux de vie d'inspiration chrétienne. Après, le projet varie selon les lieux et peut inclure des temps de prière. A Versailles, les habitants de la Maison Saint Jean-Paul II rentrent d'un pèlerinage à Lourdes !

### Quel écho rencontre votre initiative ?

Je crois que cela correspond à un vrai besoin en France, qui manque de logements de ce type. De nombreux projets sont en cours. La maman d'un homme handicapé de Versailles m'a dit : « *Maintenant, il est chez lui ; comme ses frères et sœurs, il peut nous recevoir, il peut nous recevoir* ». ●

## Des projets multiples

**D**ans les bureaux parisiens de l'association, les murs sont couverts de plans d'architecte : les projets d'ouverture de Maisons de Vie et de Partage ne manquent pas. La prochaine à ouvrir devrait être à Saint-Etienne, au premier semestre 2018. Les choses sont bien lancées à Lourdes et Rambouillet, tandis que des projets sont en cours à Briançon, Colombes et en Normandie (exceptionnellement en milieu rural).